

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [audrey-dubreuil-csssh-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/4cd278ae6f4fa2ecc87fa466>

Date d'obtention : 2024-10-30 00:45:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Afin de pouvoir utiliser la trousse d'intervention Sexto, ces trois critères doivent être réunis :

- Vous devez être un intervenant scolaire d'une école secondaire dont la clientèle est presque qu'exclusivement adolescente (établissements d'enseignement secondaire de premier cycle et/ou deuxième cycle) et ayant adhéré au projet Sexto (à valider auprès de votre Direction);
- Vous devez être un intervenant scolaire ayant assisté à la formation Sexto en personne ou ayant suivi cette formation en ligne, via la plateforme de formation de CADRE21, et avoir obtenu votre badge Explorateur ET votre badge Architecte;
- Le Service de police qui dessert le territoire sur lequel se situe votre école secondaire doit avoir signé un protocole d'entente (Sexto) avec le DPCP et les policiers doivent également avoir reçu la formation Sexto.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas rencontrée, vous ne pouvez pas utiliser la trousse d'intervention Sexto.

-Amorce : Identifier les circonstances entourant la situation de sextage

- Nature : Évaluer le degré d'explicitation sexuelle sans toutefois devoir consulter les images
- Intentions : Comprendre les motivations des personnes impliquées
- Étendue : Établir l'envergure de la diffusion des images
- Type d'implication : En déterminant l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation, l'intervenant est ainsi en mesure d'établir l'implication et le rôle de chacune des personnes rencontrées.

Compléter la grille est donc une étape cruciale du protocole Sexto qui permet à l'intervenant scolaire d'orienter la suite de son intervention auprès de ses élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

- Uniformiser les interventions en offrant des outils permettant un traitement méthodique des dossiers de sextage;
- Augmenter l'efficacité et la rapidité des interventions afin d'éviter la propagation des images pouvant correspondre à de la pornographie juvénile et diminuer les conséquences pour les jeunes impliqués;
- Procurer plus d'assurance aux intervenants scolaires et les supporter lors des rencontres avec les adolescents ainsi que leurs parents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- L'intervenant complète une grille par élève impliqué dans la situation de sextage;
- L'élève doit être rencontré seul afin de ne pas contaminer sa version des faits;
- Il est important de bien identifier l'élève, inscrire sa date de naissance, ainsi que les heures de début et de fin de la rencontre sur le formulaire « grille d'évaluation de l'incident »;
- Il est important de compléter chacune des questions du formulaire avec l'élève. Si une question ne s'applique pas dans la situation d'un jeune impliqué, vous inscrivez la mention « N/A » ou vous rayez la question d'un trait;
- Il est important que l'intervenant et l'élève impliqué signent le formulaire ;